

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

*Le ministre délégué, chargé de la Ville*

Paris, le 31 JAN. 2014

Madame, Monsieur,

Par les actions que vous menez au plus près de nos concitoyens, vous êtes des acteurs majeurs de la cohésion sociale et territoriale de notre pays.

Votre capacité à animer et promouvoir le lien social dans nos villes et nos quartiers font de vous des promoteurs et des acteurs du « vivre ensemble ».

Si nos quartiers populaires recèlent une richesse humaine et une capacité de créativité sans commune mesure avec le reste du territoire, vous mesurez aussi combien il y est difficile de faire vivre le respect de l'autre.

Cette situation n'est pas propre à nos quartiers, mais les phénomènes de stigmatisation et de relégation y fragilisent le lien social et le climat entre nos concitoyens. Et ceci malgré vos efforts, ceux des élus, des fonctionnaires et de nombreux bénévoles.

Actuellement notre pays est la proie d'attaques contre notre cohésion nationale, que nous ne devons pas sous-estimer.

Il faut sans cesse le répéter. Aucune situation ne justifie les actes ou les paroles antisémites, antimusulmanes ou homophobes. La remise en cause, par des rumeurs organisées, de l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas non plus acceptable.

A chaque provocation à la haine raciale, à chaque discours de stigmatisation, à chaque remise en cause des principes d'égalité, c'est notre modèle républicain que l'on attaque, et par là-même ceux qui - comme vous - le font vivre au quotidien.

L'Etat est et sera très ferme contre les auteurs de ces actes. Mais cela ne suffira pas. Il faut également mener la bataille de l'éducation, de l'intelligence et de la raison.

.../...

C'est pour cela que j'ai décidé que dans tous les futurs contrats de Ville, la lutte contre le racisme, les discriminations et les stigmatisations ainsi que la promotion de l'égalité Femme/Homme constitueront des thématiques d'actions obligatoires. Les actions de promotion de la mémoire, reconnue récemment par la loi, doivent également concourir à une meilleure connaissance de l'autre.

Mais cette vigilance de l'Etat a vocation à se doubler d'une mobilisation citoyenne qui doit se déployer dans chacun de nos quartiers pour faire reculer toutes les idéologies de rejet de l'autre.

C'est pour cela que je vous demande d'être aujourd'hui à la pointe du combat pour la défense de nos valeurs communes. J'en appelle donc votre vigilance et à votre action face à la montée de ces discours d'exclusion et de stigmatisation, qui sont autant d'obstacles au travail que vous menez dans le cadre de votre investissement associatif.

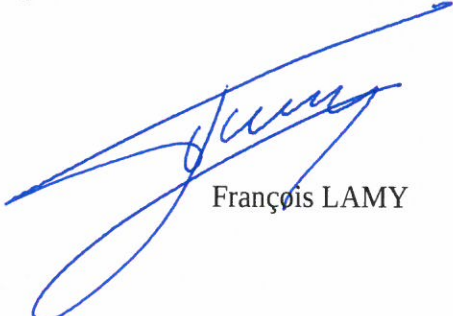
J'ai demandé aux Préfets et aux services territoriaux de l'Etat placés sous leur autorité, d'être particulièrement attentifs aux sollicitations que vous pourriez formuler pour mener les actions nécessaires.

Dans la situation de contrainte budgétaire que vous connaissez, le Premier ministre a souhaité que les crédits d'intervention du Ministère de la Ville soient sanctuarisés.

De plus, la loi de programmation « Ville et Cohésion Urbaine » qui sera très prochainement adoptée par le Parlement, met en œuvre le plan structurel de mobilisation de toutes les politiques publiques pour les quartiers populaires. Elle organise la co-construction des contrats de ville avec les habitants. Elle reconnaît également pénalement « la discrimination à l'adresse ».

Sa mise en œuvre doit s'accompagner d'une mobilisation de tous.

Dans ce contexte particulier, je tiens à vous confirmer ma volonté et vous renouveler ma pleine confiance et ma reconnaissance pour les actions que vous menez, bien souvent de manière bénévole, pour faire vivre la promesse d'égalité de notre République.



François LAMY